

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 57 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 19 Absent(s) excusé(s) : 25 Absent(s) : 26</i>
----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : 11 décembre 2018

Vote(s) pour : 74

Vote(s) contre : 2

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 17 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-12-17-CC-17.2 :

Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-2,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 26 mars 2018 portant adoption du Budget Primitif 2018,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 9 juillet 2018 portant adoption de la Décision Modificative n°1-2018,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 22 octobre 2018 portant adoption de la Décision Modificative n°2-2018,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 décembre 2018 portant adoption de la Décision Modificative n° 3-2018,

CONSIDERANT la part du déficit de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget Annexe « Archéologie Préventive » incombant au service public de diagnostic, de promotion culturelle et de conservation qui s'élève à 331 194 €,

CONSIDERANT le besoin de prise en charge du remboursement du capital des emprunts ayant servi à financer la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine pour 231 828 €,

CONSIDERANT les travaux d'aménagement et de viabilisation du Plateau de Frescaty,

CONSIDERANT le besoin de financement des dépenses de fonctionnement courant et d'entretien du Plateau de Frescaty non liées directement à l'aménagement,

DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre maximale du Budget Principal au Budget Annexe « Archéologie Préventive » de 570 000 €, ce montant pouvant être réajusté au vu des réalisations définitives de l'exercice,

DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre maximale du Budget Principal au Budget Annexe « Zones en Régie » de 700 000 €, ce montant pouvant être réajusté au vu des réalisations définitives de l'exercice,

DECIDE le versement d'une avance budgétaire maximale au Budget Annexe « Zones en Régie » de 30 000 €, ce montant pouvant être réajusté au vu des réalisations définitives de l'exercice.

Pour extrait conforme
Metz, le 18 décembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20181217-12-2018-DC17-2-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DC17-2
Date de décision : lundi 17 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/12/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181217-12-2018-DC17-2-DE
Document principal : 99_AU-ERDP17-2.pdf

Historique :

18/12/18 16:18	En cours de création	
18/12/18 16:19	En préparation	Catherine DELLES
18/12/18 16:38	Reçu	Catherine DELLES
18/12/18 16:40	En cours de transmission	
18/12/18 16:42	Transmis en Préfecture	
18/12/18 16:51	Accusé de réception reçu	